

Annexe de la Délibération n°: 03715018033

REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Article 1

- Les enfants scolarisés dans l'une des écoles de Mazières de Touraine sont accueillis à la garderie sous la responsabilité du personnel communal.
- Le personnel communal va récupérer dans les classes les enfants de maternelle, aux heures convenues avec les enseignants. Les enfants de primaire se rendent seuls à la garderie.
- Un appel est effectué pour vérifier la présence des enfants inscrits.
- **Tout enfant qui se rend à la garderie périscolaire doit être accompagné jusqu'à l'intérieur des locaux.**
- **La responsabilité de la collectivité ne peut être engagée que lorsque votre enfant est mis à la disposition du personnel communal de surveillance**

Article 2

- Les enfants inscrits à la garderie périscolaire doivent être couverts par une assurance scolaire garantissant les dommages qu'ils pourraient engendrer tant envers les autres enfants, qu'en vers le personnel ou causer aux locaux.

Article 3

- La réglementation de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports précise qu'un enfant malade et fiévreux ne peut être accueilli en collectivité.
- La prise de médicaments au moment de la garderie périscolaire est interdite. Aucun médicament n'est anodin et l'échange entre enfant pourrait avoir de graves conséquences.

Article 4

- Comme tout moment passé en collectivité, le temps de la garderie scolaire nécessite un minimum de règle de vie, en particulier, le respect des autres (camarades ou personnel intercommunal) et le soin du matériel.
- Le dialogue est privilégié entre le personnel communal et les parents. En cas de besoin, une rencontre avec Monsieur le Maire, aura lieu.
- Il est donc important que les consignes données par le personnel soient respectées. En cas d'indiscipline caractérisée d'un enfant, la responsable du service de garderie périscolaire contactera les parents par le biais d'un courrier qu'ils devront viser et retourner, signé. Si l'attitude répréhensible persiste, le maire se réservera le droit d'exclure à titre temporaire ou définitif l'enfant. Les parents seront informés par courrier des motifs d'exclusion.

Article 5

- Aucun goûter n'est fourni lors de la garderie du soir
- Si vous le souhaitez, prévoyez-le dans le sac de votre enfant.

Article 6

- Il est demandé aux parents qui ont des remarques sur le fonctionnement de la garderie de les faire uniquement par courrier à l'attention de Monsieur le Maire. Toutes les remarques faites en dehors de ce mode de fonctionnement ne seront pas prises en compte.

Chaque dossier d'inscription doit être visé et retourné, signé à la mairie

GARDERIE PERISCOLAIRE

Dossier d'inscription

Nom de l'enfant :

Prénom :

garçon fille

- Date de naissance :
- Classe (à la rentrée 2018/2019)
- J'autorise mon enfant de primaire, à retourner à mon domicile le soir, à la fin de garderie périscolaire. Oui Non
-

Père	Mère
Nom-Prénom	Nom-Prénom
Adresse :	Adresse :
Tél domicile :	Tél domicile :
Tél portable:	Tél portable:
Tél employeur:	Tél employeur:

-
- **En cas de séparation des parents :**
- Y at il une décision du tribunal : oui non
- si oui nous préciser le mode de garde et avec qui peut rentrer l'enfant :
.....
- **Nous confirmer le Nom et adresse pour la facturation**
- **Personne à contacter en cas d'absence des parents :**
- Nom:/Téléphone
:.....
- Nom:/Téléphone
:.....
- Nom:/Téléphone
:.....
- **Personne habilitées à récupérer l'enfant :**
- Nom:/Téléphone
:.....
- Nom:/Téléphone
:.....
- Nom:/Téléphone
:.....
- **Allergies**
-
- **Maladies** :
-
- ...

Régime alimentaire :

-
- Recommandations :
.....
 - Nom de l'assurance : Numéro assurance

En cas d'urgence :

- J'autorise le personnel communal en charge de l'encadrement des enfants pendant le temps de garderie périscolaire, place sous l'autorité du Maire, de
- Faire transporter mon enfant chez le médecin le plus proche de l'établissement scolaire
- Le faire transporter chez son médecin traitant, le docteur.....
- adresse : numéro de téléphone.....
- Le faire transporter, si son état le nécessite et sur décision du médecin régulateur du SAMU par : les pompiers, le SAMU ou une ambulance privé.
- Au CHU de Clocheville à Tours
- Dans l'établissement.....
-
- Je souhaite inscrire mon enfant à la garderie périscolaire
- De façon occasionnelle (je note que l'inscription doit intervenir auprès de **Madame POULARD Noëlle** par téléphone 02 47 96 52 26) au plus tard le matin même.
- De façon régulière (je complète le tableau ci-dessous en cochant les jours et temps concernées)

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin			Pas de garderie		
soir			Pas de garderie		

TARIF

Forfait Garderie ouverture	Dépose de l'enfant avant 08h00 (de 07h00 à 08h35)	1,55 €
Forfait Garderie matin	Dépose de l'enfant après 08h00 (de 08h00 à 08h35)	0,55 €
Forfait Garderie après-midi	Reprise de l'enfant avant 18h00 (de 16h30 jusqu'à 18h00)	1,05€
Forfait Garderie fermeture	Reprise de l'enfant après 18h00 (de 16h30 à 19h00)	1,55 €
Dépassement horaire		10 €

Date :

**Signature des parents précédée de la mention
« Lu et approuvé »**

Le Maire, Thierry ELOY